

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermeuville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne	BUREAUX & RÉDACTION	Paris
Départements Invoitrophes	Imprimerie-Librairie E LEMARIE	et les autres départements
	A DAMMARTIN-EN GOËLE (S. & M)	
EN AN. 3 fr.	ANNONCES, la ligne 0 fr. 20	UN AN. 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

17 Mai. — Les désastres de la Martinique provoquent de toutes parts des souscriptions publiques destinées à venir en aide aux malheureuses victimes de la catastrophe. Le ministère des colonies fait un appel aux municipalités. Le ministre des finances autorise les caisses publiques à recevoir les souscriptions.

18 Mai. — Le monument élevé place de la Sorbonne, à Paris, à la mémoire d'Auguste Comte est inauguré par le général André. Plusieurs discours sont prononcés en mémoire du grand philosophe, fondateur du positivisme.

— Les journaux arrivés d'Amérique signalent un terrible tremblement de terre survenu au Guatemala.

19 Mai. — On mande de Saint-Petersbourg qu'un nouvel attentat aurait été commis à Wilna.

— On mande de Rome que seront échangés probablement jeudi, entre les chancelleries de Berlin, Vienne et Rome les protocoles pour le renouvellement de la triple alliance. Aucune modification n'aurait été, dit-on, introduite dans le nouveau traité.

20 Mai. — Après une heureuse traversée, l'escadre de la Baltique arrive dans les eaux de Cronstadt. Le tsar fait au Président de la République l'accueil le plus cordial, et les hourras du peuple russe avivent l'éclat des manifestations officielles.

— Parmi les mille et un incidents de l'affaire Humbert Crawford, à noter la démission de ses fonctions de Conseiller d'Etat adressée à M. le Gardé des Sceaux, par M. Jacquin, dont, suivant son expression, la « confiance sans bornes vient de sombrer dans un drame effroyable. »

21 Mai. — La population de Fort-de-France affoibie par une nouvelle et effroyable éruption de la montagne Pelée, commence à évacuer la ville.

— Le président de la République assiste, à Krasnoï-Selo, à la revue de l'armée russe.

22 Mai. — La presse russe est unanime à proclamer la haute portée de la visite de M. Loubet, qui reçoit à Saint-Petersbourg l'accueil le plus enthousiaste et le plus sympathique.

— Des secousses de tremblement de terre sont ressenties dans l'arrondissement montagneux d'Oloron.

— La mission française envoyée aux fêtes de Rochambeau reçoit de la part des délégués américains le plus cordial accueil.

23 Mai. — A l'issue du déjeuner d'adieu offert par M. Loubet sur le *Mont-cabin*, les derniers toasts sont portés avant le départ du Président, qui déclare emporter de son séjour en Russie « un chaud et impréssable souvenir ». De son côté le tsar prie M. Loubet de « transmettre les messages les plus sympathiques ainsi que les meilleurs souhaits à la France, amie fidèle et invariablement

liée de la Russie". Le départ de nos vaisseaux a lieu dans la soirée.

— Un service funèbre est célébré à Paris, à l'église Notre-Dame, pour la mémoire des victimes de la catastrophe de la Martinique.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Jedi dernier vers onze heures du matin, l'alerte a été donnée d'une façon un peu précipitée au sujet d'un feu de cheminée qui venait de se déclarer au domicile de M. Thonnerieux, et qui fort heureusement n'a eu aucune suite.

La sonnerie de la générale mit vivement en émoi toute la population, de même que nos braves pompiers qui arrivèrent très rapidement et en furent pour leur déplacement.

S'il y a lieu de regretter l'excès de précipitation que dans un but très louable on a mis à réclamer des secours, il y a lieu aussi de féliciter les pompiers de l'empressement avec lequel ils se sont rendus là où le devoir les appelait et où leur concours empressé eût pu être de la plus urgente utilité.

Depuis quelque temps, les marchands de la rue de Meaux se plaignent de l'état de dégradation dans lequel se trouve encore actuellement la partie de la rue Victor Ostry qui reçoit les eaux de l'égout de la rue du Sauvage. Plusieurs d'entre eux ayant jugé à propos de risquer, au sujet de la construction de cet égout, quelques critiques un peu vives à l'adresse de la Commission des travaux, nous croyons devoir les prévenir que personnellement nous avons fait ce qui dépendait de nous pour éviter ce fâ-

cheux état de chose, qu'il était aisé de prévoir, et que nous regrettons autant que les familiers de ce quartier, piétons, cyclistes et voituriers.

LONGPERRIER

Le Conseil municipal de Longperrier s'étant ému des cas d'incendie qui se sont produits dans ces derniers temps en cette commune, a décidé d'organiser une subdivision de sapeurs-pompiers.

Cette décision a été accueillie avec empressement par les habitants, dont vingt-sept se sont fait inscrire spontanément à la mairie.

Bien qu'il y ait lieu de s'attendre à voir réduire cet effectif trop élevé pour les besoins et surtout pour les ressources de la commune, on ne peut qu'applaudir à cette généreuse manifestation qui dénote l'opportunité de l'initiative prise par le Conseil municipal aussi bien que le bon sens de la population qui a compris sans peine l'utilité de cette mesure de sécurité et de préservation publiques.

La commune de Longperrier saura conserver un souvenir reconnaissant envers la compagnie de pompiers de Dammartin, qui en diverses occasions lui a donné la preuve la plus éclatante de son zèle et de son dévouement.

Nos généreux représentants se sont inscrits en tête de la liste de souscription ouverte en vue de la formation de la nouvelle subdivision, et il y a lieu d'espérer que les habitants auront à cœur de grossir le plus possible le chiffre de cette souscription, qui permettra de pourvoir dans la mesure la plus convenable, aux frais d'acquisition du matériel et de l'équipement de la nouvelle subdivision de Sapeurs-Pompiers de Longperrier.

M. Menier député s'est inscrit pour 100 fr. ; M. Ed. Labour, Conseiller général pour 50 fr. et M. Dupille, Conseiller d'arrondissement pour 20 francs.

M. Cottard Alphonse et M. Thuillier père, Conseillers municipaux ont été désignés par leurs collègues pour recueillir le montant des souscriptions que nous souhaitons de voir aussi fructueuses que le comporte l'œuvre qu'elles ont pour but de réaliser.

SAINT-MARD

Nous recevons, avec prière de l'insérer, la lettre suivante :

Monsieur le Directeur.

Les résultats très favorables de l'exercice 1902 seraient dus, dit-on moins à la stricte application des sages prescriptions du décret du 27 Mars 1893 qu'à la libéralité du Conseil Municipal qui a voté une somme de 500 fr. pour le rachat des tentures.

Le Conseil de Fabrique ne pourrait que regretter très amèrement que l'excédent de recettes de 700 fr. fut la résultante de l'exercice du monopole des Pompes funèbres : 700 fr. représenteraient en effet, pour Saint-Mard une perte de 40 habitants non compris les enfants, et cette localité si prospère ne serait bientôt plus qu'un désert.

Il n'est, d'ailleurs, pas vrai de dire que l'exercice, par le Conseil de Fabrique du monopole des Pompes funèbres, ait remis les finances fabriennes dans une situation satisfaisante. Dans le bon que laisse l'année 1901, le produit de ce monopole ne figure que pour 185 fr. qui, insinuet-on, devraient revenir à la commune qui a voté les fonds nécessaires au rachat des tentures.

Sans m'appuyer sur le décret du 28 Prairial an XII, qui accorde aux Fabriques seules le monopole des

Pompes funèbres, je me contente de faire remarquer que ce vote si critiqué du Conseil municipal a été de sa part un acte de sage administration qui a affranchi la Commune non de l'obligation (elle n'existe plus depuis 1884) mais du devoir moral qu'elle a de combler les déficits fabriens lorsque ceux-ci sont justifiés. Pendant de longues années, la Caisse Municipale a été la Providence de ce qui fut la Fabrique. Le relevé des sommes payées sur les fonds communaux, accuse, de 1880 à 1896, un chiffre total de 5.376 fr. 50. Si dès 1880, l'Assemblée communale, au lieu de combler, chaque année les déficits fabriens, eut mis à la disposition de la Fabrique la faible somme de 500 fr. il est probable qu'elle n'aurait pas eu à tirer de nos bourses qui payaient déjà les services demandés, les subventions consenties et s'élevant à 5.376 fr. 50.

L'examen de divers comptes de gestion démontre, en outre, que les ressources provenant de l'exercice du monopole des Pompes funèbres auraient été insuffisantes pour couvrir les déficits qui ont pour la plupart, toujours été supérieurs à 300 fr.

Il est donc démontré que seule l'application des prescriptions du décret, du 27 Mars 1893 a donné ces résultats aussi favorables aux intérêts de la Commune qu'à ceux de la Fabrique qui n'a plus besoin de tendre à la première une main suppliante.

Que sont donc en présence des 5.376 fr. 50 payés par la commune pour combler les déficits fabriens, les 500 fr. mis à la disposition du Conseil de Fabrique pour le rachat des tentures ?

On ne comprend pas que ce vote du Conseil Municipal ait pu être critiqué sous le prétexte que la somme de 500 fr. aurait trouvé un emploi plus utile dans l'acquisition d'une balayeuse mécanique.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice : 2226

CB : 1842

SHAS



0 000001 123433

L'achat de cet objet qui paraît indispensable est-il donc impossible depuis que la Fabrique est devenu propriétaire des tentures ?

Mais qui ne voit que cette acquisition est rendue plus facile, puisque la Commune n'a plus à se préoccuper des déficits fabriciens qui ont pris fin depuis qu'à la demande de l'Administration supérieure, le trésorier est seul chargé de toutes les opérations, y compris celles relatives aux oblations tarifées, opérations qui jusqu'en 1900 avaient été soustraites au contrôle fabricien ?

En vous demandant l'insertion de cette lettre, je vous prie d'agréer, etc.

E. LARGER

— Ce n'est pas sans une vive amertume que les nombreux partisans du développement de la charmante commune de Saint-Mard ont appris les dissentiments qui se sont manifestés, dans ces derniers temps, au sein de la Société musicale « l'Avenir. »

Il est difficile de se faire à l'idée que la discorde puisse venir troubler d'une façon sérieuse, l'union qui jusqu'en ces derniers temps n'avait cessé de régner au sein de cette jeune et vaillante société.

Le comité d'administration si soucieux de mener à bien la tâche qu'il avait entreprise et dans laquelle il avait déployé dans ces dernières années les plus louables efforts, aurait-il démerité ?

Les chefs, jusque-là si dévoués, auraient-ils manqué à leurs devoirs professionnels ?

Hâtons-nous de dire que nous croyons simplement à un malentendu qui ne peut tarder à se dissiper à l'avan-

tage des fondateurs de cette utile institution, qui ne devrait jamais avoir d'autre idéal que l'Harmonie et la Concorde.

VINANTES

La commune de Vinantes vient de prendre une initiative qui est d'un excellent exemple et qui ne demeurera pas, nous en sommes persuadé, sans écho dans notre riche canton où la charité publique se manifeste sous les formes les plus délicates et les plus variées.

Le conseil municipal de cette commune après avoir souscrit 10 francs, en faveur des infortunés sinistrés de la Martinique, a ouvert une souscription communale qui a produit 38 fr. 10, soit 48 fr. 10 qui ont été versés entre les mains de M. le percepteur de la circonscription.

COMPANS

Aujourd'hui dimanche doit avoir lieu, à 3 heures, en l'église paroissiale de Compans, la bénédiction d'une statue du Sacré-Cœur.

Un sermon sera fait, à cette occasion, par M. l'abbé Lescudé, chanoine de Paris.

CLAYE

Procès-verbal a été dressé samedi dernier contre les nommés Alexandre Perrette, âgé de 47 ans, et Jean-Baptiste Boufflard, âgé de 42 ans, tous deux palefreniers à Claye, pour rixe sur la voie publique.

MESNIL-AMELOT

La fête patronale de la commune du Mesnil-Amelot demeure fixée au dimanche 15 Juin prochain et jours suivants.

Le programme comprend de nom-

breux jeux, divertissements et attractions.

Il se complètera par un bal à grand orchestre sur la vaste place de la fête.

VILLENEUVE

L'administration des postes et télégraphes s'occupe d'installer la nouvelle ligne téléphonique destinée à relier la commune de Villeneuve au réseau de Dammartin.

Nous félicitons l'administration municipale de Villeneuve de cette heureuse initiative qui ne peut que rendre plus actif les rapports commerciaux de cette commune avec le chef-lieu de canton.

ROUVRES

M. Mélinet, cultivateur à Rouvres vient d'obtenir au concours général agricole de Paris une médaille d'argent pour l'excellente fabrication de ses fromages.

Sincères félicitations.

Une souscription publique organisée par la municipalité de cette commune, en faveur des sinistrés de la Martinique, a produit la somme de quarante quatre francs.

Cette manifestation généreuse fait honneur aux braves habitants de Rouvres.

BOREST

Le 6 courant, une meule contenant 5.000 gerbes de blé, appartenant à M. Roussel Pierre, a été détruite par un incendie.

Les dégâts s'élèvent à 4.500 francs couverts par une assurance.

Le nommé Florent Victor, journalier s'est déclaré l'auteur involontaire de cet incendie. Le susnommé avait, en effet, l'habitude de se réfugier tous les

soirs dans cette meule. Il a été écroué à la maison d'arrêt.

ÈVE

M. Sarrazin Léon-Louis, cultivateur à Ève, vient d'être désigné comme juré aux assises de l'Oise qui s'ouvriront au palais de justice de Beauvais le lundi 9 juin prochain.

CUISY

M. Eugène Plailly, cultivateur à Cuisy, vient d'obtenir une médaille de bronze pour ses miels, au concours général agricole de Paris.

VILLEPARISIS

L'infortune conjugale de Louis Pierre n'est un mystère pour personne à Villeparisis, mais Louis Pierre supporte allègrement les frasques de son épouse et personne jusqu'alors n'avait jamais songé à s'en plaindre.

Seulement Louis Pierre ne veut pas être le seul mari malheureux de la commune, et il s'efforce de démontrer à tous ceux qu'il rencontre qu'ils n'ont pas plus à compter que lui-même sur la fidélité de leur épouse.

C'est ainsi que dimanche soir, à l'auberge Loëltz, il tint au nommé Lecomte un discours qui eut le don d'exaspérer ce dernier à tel point qu'il se jeta sur le calomniateur et lui administra une verte correction.

Les deux hommes roulèrent sur le billard et s'en donnèrent à cœur joie.

Procès-verbal a été dressé contre eux pour rixe.

J^m de S.-A.-M.

ANNET

Nous apprenons que, dans sa session de mai, le conseil municipal d'Annet a voté, en faveur des victimes du cataclysme de la Martinique, une somme de 100 francs.

CHARNY

Lundi matin, Henri Sautereau, âgé de 20 ans, bouvier à Charny, sortait du bal pour aller se coucher en compagnie de ses camarades Destilleux et Germain, lorsqu'en suivant la ruelle de l'église ils rencontrèrent un belge qui les houscula.

« Tu pourrais faire attention, » lui dit Germain.

Le belge revint alors sur ses pas, se précipita sur Sautereau et le frappa d'un coup de couteau à la tête.

Le jeune homme, qui n'était que légèrement blessé alla de suite prévenir le garde-champêtre.

Quand on se présenta le lendemain chez M. Piot, où travaillait le belge, un nommé Florent Coppens, âgé de 22 ans, on apprit qu'il n'avait pas reparu et qu'il était probablement retourné dans son pays.

FAITS DIVERS

UN CINÉMATOGRAPHE GÉANT

C'est celui qui utilisera prochainement la vue de la barre ou mascaret de l'embouchure de la rivière anglaise *la Severn*.

La pellicule cinématographique employée à cet effet n'a pas moins de 45 mètres de long et comprend exactement 2,40 vues successives. Elle reproduira non seulement le phénomène de la barre mais encore le flot énorme qui la suit.

C'est la première fois qu'on cinématographie un phénomène physique aussi considérable. Aussi la Compagnie anglaise pour le compte de laquelle fut faite l'opération, projette-t-elle de faire le tour d'Europe pour montrer cette gigantesque pellicule.

Et dire que le mot pellicule indique... un diminutif.

UN GRAND MANGEUR

Le plus gros mangeur de Belgique vient de mourir à Molines.

En plusieurs occasions, il fit le pari d'engloutir des quantités énormes de

victuailles et a, du reste, toujours gagné. Le dernier de ces exploits gastronomiques, cependant, lui a été fatal.

Il mangeait facilement, au cours d'un repas, deux lapins et une tête de veau, et une fois à la suite d'un pari il réussit à manger onze mètres de saucisses sans être le moins du monde incommodé ; le lendemain, il mangea trois cents moules et deux livres de pain.

Son dernier repas célèbre a été celui où il absorba soixante-neuf œufs durs : il avait parié d'en manger soixante-dix en une heure mais ne put y parvenir.

Au soixante-neuvième il s'arrêta : il n'en pouvait plus. Il en est mort.

UN MILLIARD

On ne se rend, d'ordinaire, pas bien compte de ce que c'est qu'un milliard.

On sait qu'un milliard, c'est mille millions.

Mais voici des données plus précises.

En numéraire, un milliard pèse :

En argent cinq millions de kilogrammes ; en or, trois cent vingt-deux mille cinq cent quatre-vingts kilogrammes : en billets de banque de mille francs, mille sept cent quatre-vingts kilogrammes, et en billets de cent francs, onze mille cinq cent kilogrammes.

Pour le transport de ce milliard — étant donné qu'un homme peut porter le poids de cent kilogrammes — il faudrait en billets de mille francs, dix-huit hommes : en billets de cent francs, cent quinze hommes ; en or, trois mille deux cent vingt-cinq hommes, et en argent, cinquante mille hommes.

Enfin, un milliard en billets de mille francs formerait une bibliothèque de deux mille volumes de cinq cents feuilles.

Une jolie collection de romans à feuilleter.

VARIÉTÉS

La journée d'une reine

Ce fut pendant la période où elle attendait la venue d'un héritier, que Marie-Christine manifesta peut-être avec plus d'éclat toute la dignité de son caractère et toute l'énergie de sa profonde sagesse.

A une de ses dames d'honneur, qui

la plaignait respectueusement, un jour, des difficultés et des amertumes de sa situation, elle répondit ce mot qui la peint tout entière :

— Mais, duchesse, tout est facile quand on a l'espoir !

La vie de cette femme admirable, qui, à vingt-six ans, renonça à tous les plaisirs de la vie, pour se dévouer uniquement à l'avenir de son fils, est d'une simplicité qui chagrina souvent les Espagnols, amoureux du faste et de l'étiquette. Levée à sept heures du matin, en été comme en hiver, ne consacrant pas plus d'une heure à sa toilette, aussitôt après avoir pris le premier déjeuner du matin en famille, la reine dépouille sa correspondance, reçoit ensuite les chefs militaires, le major-dome-mayor, le grand-maître des cérémonies et le directeur des études du roi, puis, un peu avant midi, le président du conseil, qui l'entretient des événements politiques, le gouverneur de Madrid, le préfet de la capitale.

A une heure c'est le grand déjeuner à trois heures la promenade, puis le retour au Palais, et aussitôt après, c'est la visite des ministres pour la signature des décrets royaux.

Après le dîner, la reine sort rarement, va voir ses enfants dans leurs chambres, puis se retire dans sa sienne.

S. M. Marie-Christine n'a jamais agi que dans l'intérêt de ses enfants. Alphonse XIII, en montant sur le trône ne peut pas oublier ce qu'il doit à une pareille mère.

Les beautés du formalisme

Savourez la petite histoire que voici :

Un industriel faisait arrêter, il y a deux ou trois mois, un de ses employés qui lui avait volé plusieurs centaines

de francs. La somme, retrouvée sur l'inculpé, fut déposée au greffe, en même temps que les divers objets dont il était porteur au moment de son arrestation.

Traduit en police correctionnelle, le voleur fut condamné mais avec application de la loi Béranger.

En apprenant la libération de son employé, le patron se rendit aussitôt au greffe pour rentrer en possession de son argent. Mais là, quelle ne fut point sa surprise, en apprenant que la somme volée venait d'être remise au voleur.

C'est la règle paraît-il, lorsqu'il n'y a pas eu d'opinion signifiée ! Le volé l'ignorait : le voleur aussi, probablement.

Et ce dernier, lui non plus, n'a pas dû être médiocrement surpris, en se voyant « restituer » la somme, pour le vol de laquelle il venait d'être condamné.

Brid'oison, comme on le voit, mène toujours le monde.



C'était écrit

Dernièrement, une dictée est faite à huit candidats. Le sujet était simplement la devise fataliste musulmane « C'était écrit. »

On dépouille les copies.

1^{re} copie C'étaient tes cris !

2^e — Sept est écrit.

3^e — Say tette et crie.

4^e — Cet étai crie.

5^e — Cette est écrit.

6^e — Cet été, crie.

7^e — Sept têtes ! écris.

8^e — Cette, tais tes cris.

Rien de la devise, pas une faute, tous admis !

DOCKS de la gare de Saint-Mard
DAMMARTIN-JUILLY
DESCHAMPS
(En face la Gare)

Bois de Construction et Moulures

Bastin 0. 155 x 0. 065, le mètre 0 fr. 65
 Bastin 0. 165 x 0 065. — 0 fr. 69
 Chevrons, 0. 081 x 0 065 — 0 fr. 38
 Voliges, 0. 105 x 0.012 — 0 fr. 08
 Couvrejoint — 0 fr. 03
 Chaux hydraulique — 11 fr.
 Chaux hydraulique, le sac . 0 fr. 55
 Ciment romain, le sac de 50 k. 1 r 75
 Ciment Portland, 2 plombs, — 2 fr. 25
 Chaux grasse, les 10 k. . . 1 fr.
 Grillage, 51 m/m n° 6, le m. c. 0 fr. 20
 Pointes n° 20 le paquet de 5 k. 1 fr. 60
 0 fr. 05 en plus par n° moins gros.
 Carton bitumé, le metre carré 0 fr. 29

Charbon de Terre

Charleroi, gros morceaux seulement,
 les 1000 k. 42 fr. 00
 Charleroi, gros morceaux seulement
 les 100 k. 4 fr 20
 Tout venant p machines les 1000 k 30 fr.
 Grains lavés p. forges, les 1000 k 42 fr.
 Coke, l'hectolitre . . . 2 fr 20
 Anthracite Anglais les 100 k 6 fr 50
 Boulets . . . 3 fr. 50
 Sable - Pelles - Bâches - Fourches
 - Fer - Fonte - Tôle - Acier - Zinc -
 Plomb - Tôle galvanisée - Carreaux
 Tuiles - Poteries - Tuyaux de Grès.

Vente en détail aux prix du gros

A LOUER
A SAINT-MARD

Plusieurs Logements neufs

très bien conditionnés

Sous sol, — Cuisine, — Salle à Manger
 Vestibule, — 3 chambres au 1^{er}

GRENIER et JARDIN
EAU POTABLE

S'adresser chez Madame LOISEL.

AUTOMOBILE HURTU

à Quatre Places, en Excellent État
 à Vendre à l'Amiable

S'adresser à M. MONIN, 48, Bd Sébastopol,
 à Paris, ou à M. Albert NORMAND, jardinier
 de M. MONIN, à Nantouillet (S.-et-M.)

ENTREPOT DE VINS

du NARBONNAIS et du MINERVOIS

Anc^{te} Maison Mathieu PUEL

Emile MAISONNAVE

Successeur

SAINT-MARD (S.-&-M.)

A Vendre ou à Louer
Maison Bourgeoise
 État de Neuf. - Grande rue, n° 34
 S'adresser à M. Léonor DUPILLE

A LOUER
 à JUILLY (Seine & Marne)

Une habitation meublée, pour
 une famille, pendant la durée des vacan-
 ces : Août et Septembre 1902
 S'adresser à M. DOLQUES, à Juilly

AVIS

M. M. Santerre-Frères ont
 l'honneur d'informer **M. M.** les pro-
 priétaires de **DAMMARTIN** et des
 Environs qu'ils demeurent à leur dis-
 position pour les travaux de vidange
 de Fosses et Puisards ; Curage de
 Puits et Citernes.

Prix très modérés

Mme BERNARD

Chirurgien - Dentiste Diplômé

1. Rue Notre-Dame, 1

(Maison RAVET, au premier Etage)

à Dammartin

se tient à la disposition de sa clientèle
 le 4^{or} et le 3^e Dimanche de chaque
 mois de 10 heures à 5 heures.

A Louer, route de St-Mard
Jardin Fruitier avec petit Château

Contenance : 42 ares 20 centiares.

S'adresser à M. COUCHOT, Greffier
 de la Justice de Paix

Domestiques de 33 & 15 ans
demandent place.

S'adresser au Bureau du Journal.

MAISON A LOUER DE SUITE
 à Saint-Mard

Atelier de Menuiserie

Bail à volonté — Conditions avantageuses.
 S'adresser au Bureau du Journal.

Directeur-Gérant **E. LEMARIE**

Dammartin — Imprimerie E. LEMARIE